

ARRETE N°159/2025

PORTANT INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCÈS AU CADRE D'EMPLOIS DES TECHNICIENS TERRITORIAUX AU GRADE DE TECHNICIEN PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE

En application de l'article 7 du décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié

Le Président du Centre de Gestion de la F.P.T. du Tarn,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.413-6, L.523-1 et L.523-5,
- Vu le décret n°2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,
- Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à certains cadres d'emplois de Catégorie B, et notamment son article 9,
- Vu le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, et notamment son article 7,
- Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
- Vu l'arrêté n°209-2020 du 29 décembre 2020 pris par le Président du Centre de Gestion portant établissement des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne à compter du 1^{er} janvier 2021,
- Considérant que le collège des représentants des employeurs a été consulté le 24 juin 2025,
- Considérant que 15 nominations enregistrées et 1 reste en nombre de nomination dans le cadre d'emplois des techniciens ouvrent droit, à raison de 1 pour 2, à 8 postes de technicien au titre de la présente promotion interne dans l'ensemble des collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion,
- Considérant que 8 agents remplissent les conditions et peuvent être inscrits sur la liste d'aptitude dressée à compter du 1^{er} juillet 2025,

ARRETE

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} juillet 2024, sont inscrits sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade de technicien par voie de promotion interne :

- Monsieur BOURGEOIS Éric, 1^{ère} inscription,
- Monsieur BOUYSSIE Bertrand, 1^{ère} inscription,
- Monsieur BRINGUIER Yannick, 1^{ère} inscription,
- Monsieur BURLET Jean-Philippe, 1^{ère} inscription,
- Monsieur FONTES Cyril, 1^{ère} inscription,
- Monsieur MILHAU Patrice, 1^{ère} inscription,
- Monsieur PORTAL Pascal, 1^{ère} inscription,
- Monsieur VINZELLE Laurent, 1^{ère} inscription.

Article 2 : Tout agent inscrit sur liste d'aptitude et non nommé au terme d'un délai de 2 ans peut toutefois faire l'objet d'une réinscription sur cette liste à 2 reprises sous réserve de faire connaître, un mois avant le terme, son intention d'être maintenu sur ladite liste l'année suivante.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Préfet du Tarn, et, pour publication, aux collectivités territoriales du département.

Fait à Albi, le 24 juin 2025
Le Président,

Sylvian CALS



Le Président, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Toulouse, 68 Rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE Cedex 7, ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.